Le «Plume-Tambour»

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Février 2000 - Numéro 15

Le mot du maire

La tempête qui a soufflé dimanche 26 décembre vers 6 heures 30 a fait de nombreux dégâts dans notre commune tant sur les bâtiments privés que sur les bâtiments communaux (cimetière, église, appentis de la poste, vestiaires du stade). Si l'électricité a été rétablie le mardi soir dans le village, les habitants de Busseau ont dû attendre une semaine de plus.

Les bénévoles et les services publics n'ont pas ménagé leurs efforts pour dégager les routes. On ne les remerciera jamais assez pour leur dévouement et leur efficacité. D'autres gestes d'entraide ont été moins visibles mais tout aussi salutaires.

Cette tempête nous a permis de redécouvrir, à l'heure des technologies très avancées, que la solidarité est une valeur sûre et permanente et qu'à la lumière des bougies, nous pouvons passer de bonnes soirées si... cela ne dure pas trop longtemps.

Comme tout un chacun, avant de refermer le livre d'or de l'année 1999, nous sommes surpris de la rapidité "relative" de son écoulement et de la liste des projets que l'on s'était promis de ne plus différer mais qui malheureusement n'ont pas été entrepris.

Plus près de vous et pour les 772 habitants officiels de la commune, le Conseil s'est appliqué à :
- vous tenir informés de l'évolution de ses décisions ;
- adapter les horaires d'ouverture du secrétariat et de la décharge publique à la vie pratique ;
- fiabiliser le fonctionnement de l'éclairage public ;
- améliorer les conditions de vie dans les logements communaux ;
- apporter une aide aux habitants par l'intermédiaire des employés municipaux.

Le troisième millénaire s'engage sous de bons auspices d'aménagement et de développement :
- création de trottoirs rue de la Garenne et amélioration de l'assainissement ;
- aménagement des locaux scolaires en préparation à l'ouverture d'une classe ;
- distribution du gaz de France.

Mais dans l'immédiat, le budget sera très sollicité pour réparer les dégâts causés par la tempête.

Je tiens à renouveler, à tous les participants de la première heure, les remerciements du Conseil municipal et de la communauté pour l'efficacité de leur intervention et souhaite que pour cette nouvelle année nous n'ayons plus besoin de leurs services.

Jean-André Morin



– Le mot du maire 1
– Compte rendu du Conseil municipal 3
– Information supplémentaires 4
– Présence du passé 6
– Ça s'est passé un dimanche 8
– Vie des associations 9
– Bloc notes 10
– Dioxine, quel poison ? 10
– Nos joies nos peines 12
– Agenda 12

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
Rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
Rédactrice en chef adjointe : Annie Union
Membres : Janine Hérisson,
Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément

Photographie : Odile Lechevalier, André Surget,
Mme Mabilotte & Annie Union.

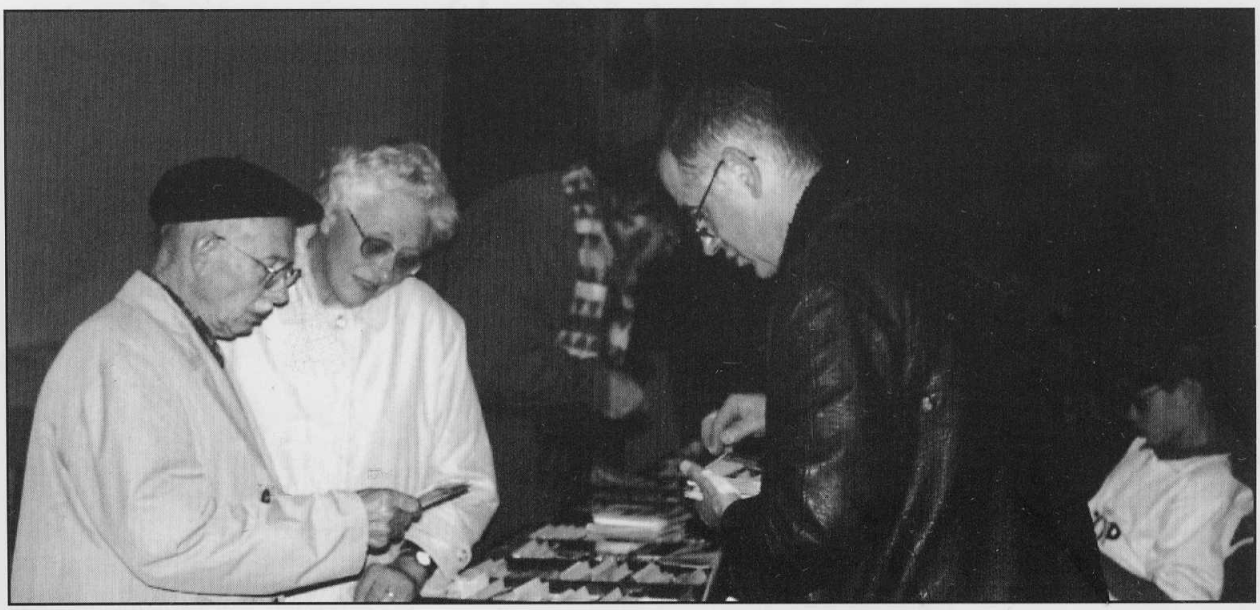
Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Flashage : Imprimerie des Roches 01 64 29 12 26

Impression & finition : Idé-concept-impression (01 60 70 26 83)



Le 11 novembre fut une journée chargée cette année avec : les lauréats du concours "façades et jardins fleuris" *ci-dessus, la bourse aux collections (ci-dessous chercheurs de cartes postales anciennes) et la remise du diplôme du travail à Mme Hiest par M. le Maire (voir article page 8).*



Vie publique

Compte rendu du Conseil municipal du 24 janvier 2000

Présents : Jean-André Morin : Maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin : Adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Martine Clostre, Jean-Paul Clément, Annie Union, André Orts, Didier Viratel : conseillers municipaux.
Absent : Bernard Darré donne pouvoir à Laurence Leroy
Secrétaire : Éliane Surget.

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 décembre est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

PNR panneau indicateur

Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer la convention "panneaux communes du Parc naturel régional du Gâtinais français" avec le *Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Gâtinais français.*

Le PNR fait l'acquisition et met les panneaux à la disposition de la commune qui assure le transport, la pose et l'entretien. Le PNR se charge du renouvellement (une fois maximum) de tout ou partie des panneaux en cas de vandalisme grave.

La commune commande 6 panneaux qui seront disposés sur le support des panneaux d'entrée de ville : rue Gabriel Bachet, rue René Lefèbvre, rue du Buisson, rue de Nemours, rue de Larchant, Busseau.

Finances

Dératisation

Le Conseil municipal accepte le devis de la société Aurouze, d'un montant de 9 523,42 F ttc, pour deux passages de dératisation de la commune et la pose de 10 kg Axa RES 200 g, produit à base de *difenacoum* homologué par le Ministère de l'agriculture.

Le Conseil invite les propriétaires désirant l'intervention du dératiseur à se faire connaître auprès du secrétariat avant chaque passage.

Éclairage public

Le Conseil accepte le devis de remplacement d'un foyer d'éclairage public vétuste au 5 rue de l'église pour un montant de 2 647,72 F ttc.

Collège inter Fontainebleau

Le Conseil constate :

1° qu'une délibération du Conseil général du 1er février 1988 arrête la programmation des investissements dans les collèges pour 1988 et leur financement ;

2° que quelques années plus tard, la commune de Fontainebleau se rapproche des services départementaux avec lesquels elle conclut une convention : *"une convention à cette opération a pu être enfin conclue le 7 décembre 1998"* (courrier du 9 août 1999),

3° que l'article 6 de cette convention établit *"la notification par la commune de Fontainebleau au département du mode de répartition de la participation entre les communes"* et impose unilatéralement à l'ensemble des communes où résident les élèves le règlement de frais d'investissement.

Le Conseil municipal rappelle au département que si les subventions ne peuvent pas être attribuées a posteriori pour les travaux déjà commencés, il doit être a fortiori impossible d'appliquer à la commune une convention qui lui est totalement inconnue et de lui réclamer en 1999 l'arriéré des annuités des investissements réalisés sans l'accord de la commune, charges pour la période de 1991 à 1999.

Néanmoins le Conseil accepte de porter exceptionnellement à son budget primitif 2000, le montant de 1 008,01 F ttc pour l'annuité de l'année 1999.

Logement communal 3 rue de Larchant

Le service du contrôle de légalité constate que le Conseil municipal a décidé de louer le logement communal dès la fin des travaux et rappelle que la location d'un logement de fonction est contraire aux dispositions des lois des 30 octobre 1886 et 19 juillet 1889 posant le principe selon lequel les communes doivent fournir un logement "convenable" aux instituteurs attachés aux écoles publiques ou à défaut leur verser une indemnité.

Le Conseil rappelle que le logement sis au 3 rue de Larchant n'a jamais été déclaré, ni utilisé comme logement de fonction à destination de l'Éducation nationale et que de ce fait il est totalement libre de toute obligation envers les administrations.

Par ailleurs, la commune ayant demandé et obtenu la désaffectation du logement de fonction sis au 5 rue de Larchant dans la perspective de l'aménagement des locaux scolaires, verse à la nouvelle institutrice les indemnités légales de logement.

Personnel communal

Heures supplémentaires

Le Conseil municipal accepte de payer aux employés municipaux les heures de travail effectuées suite aux dégâts causés par la tempête du 26 décembre 1999 :

– à M. Robert Fougères :
  1° 3 heures supplémentaires et 10 heures pour le dimanche 26 décembre,
  2° 8 heures supplémentaires par semaine, pour une durée de trois mois à compter du 1er février, au besoin exceptionnel de nettoyage des chemins suite aux dégâts causés par la tempête.

– à M. Pascal Viratel 5 heures pour le dimanche 26 décembre.

Tempête du 26 décembre 1999

Le Conseil municipal remercie les nombreux habitants qui, par solidarité, ont participé au déblaiement des chaussées et des chemins ruraux.

Dégâts communaux

Le Conseil municipal est informé des dégâts causés par la

tempête sur le territoire de la commune et de leur déclaration à l'assureur :
- toit et clôture du vestiaire ;
- mur du cimetière ;
- toit de l'église et du clocher ;
- toit de l'appentis dans le logement de la poste ;
- barrage par la chute d'arbres de toutes les voies de circulation et chemins ruraux ;
- bras de nacelle tordu pendant travaux d'élagage.

Le Conseil municipal accepte les devis de réparation de M. Lepage :
- Vestiaires : couverture remaniage de tuiles plates environ 10 m², mise en place et enlèvement d'outillage, remise en état de clôture et grillage, 9 417,32 F ttc ;
- Cimetière : façonnage de 10 mètres de mur et couverture en tuiles, 13 306,55 F ttc
- Église : mise en place d'échafaudage, location de nacelle, remaniage et jointure de tuiles, environ 45 m², pose de faîtières, façonnage de rives 81 753,08 F ttc ;
- Clocher : repiquage de tuiles et purgeage au-dessus de la nef exécutés par un spécialiste du travail à la corde 3 790,58 F ttc ;
- Appentis de la poste : remaniage de couverture en tuiles environ 45 m², pose de faîtières, façonnage de rives 28 538,07 F ttc.

Dégâts privés

Le Maire informe les membres du Conseil municipal des déclarations de dégâts faites par 58 propriétaires de la commune.

Le Conseil, constatant que les dégâts étant relativement peu importants comparés à ceux de certaines régions, ne vote pas de budget de secours.

Travaux

Entretien des chemins ruraux

Les bois chablis, qu'ils soient couchés ou debout, ou à l'état de chandelle demeurant accrochée au sol par les racines, continuent à appartenir aux propriétaires. Cela implique, lors du dégagement des bois nécessaires à l'ouverture des voies, d'enstérer dans toute la mesure du possible les bois coupés sur le fonds d'origine des troncs.

La nécessité de rétablir un itinéraire permettant d'assurer la défense des forêts contre l'incendie justifie l'intervention des services municipaux. La prise en charge des travaux et des frais consécutifs incombant au propriétaire de la voie, le Conseil municipal décide et vote un concours exceptionnel de 3 mois de main d'œuvre pour un employé municipal.

Entretien des arbres de la commune

Suite au courrier d'un habitant de la commune sensible à la sécurité et à la simplification des tâches du personnel communal, le Conseil municipal charge le Maire de faire élaguer les platanes de la rue de Nemours. Des devis seront demandés à différentes sociétés d'entretien d'espaces verts.

Inventaire immobilisation communale

Le Conseil municipal autorise le receveur municipal à effectuer toutes opérations comptables en relation avec l'ajustement de l'inventaire.

Annonce gouvernementale d'allégement des impositions

Le Conseil municipal, à l'écoute des décisions gouvernementales, s'inquiète du projet de modification de la taxe d'habitation. Celle-ci étant la principale ressource du budget communal, il nous paraît tout à fait indispensable de prévoir son remplacement par une dotation aussi conséquente ou la suppression de charges d'une valeur identique.

Informations

Chauffage de la mairie et de l'école

D'importantes fuites d'eau dans le circuit de retour du chauffage central ont nécessité l'intervention immédiate de MM. Fourcault et Lepage.

L'aménagement des classes, dans le préfabriqué et la salle des mariages pendant la durée des travaux, a été effectué en accord avec l'inspectrice.

Gaz de France

La DRIRE valide l'ensemble des calculs de rentabilité effectués par GDF. Cinq communes du canton ont été admises dans le projet de plan départemental de desserte gazière : la Chapelle-la-Reine, Nanteau-sur-Essonne, Recloses, Ury et Villiers-sous-Grez.

RPI

La délégation composée des maires, directrices, représentante des parents d'élèves et déléguée syndicale a demandé l'ouverture d'une classe à l'inspection académique pour faire face à l'augmentation prévisible de l'effectif.

Sensible à notre argumentaire, l'ouverture conditionnelle d'une classe sera proposée à l'inspecteur académique. L'inspectrice primaire soutiendra le projet pour une ouverture effective sur la confirmation des effectifs au mois de juin et la disponibilité de locaux adaptés dans chacune des communes.

Protocole d'accord M. Magnes

Le Conseil municipal décide de transmettre la demande de modification du protocole de M. Magnes à l'expert M. Dupont et de s'en remettre à son jugement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Autres informations

Un chemin de croix pour l'an 2000 à Villiers

André Surget, l'homme aux mille et un projets, a eu l'idée de faire un chemin de croix sur le rocher St-Étienne. Le père Frédéric Desquilbet, curé de la paroisse, séduit par cette idée, l'a retenue pour marquer d'un événement exceptionnel le jubilé de l'an 2000 de l'église catholique dans le canton.

Notre village recevra donc les habitants du canton pour ce chemin de croix l'après-midi des Rameaux : dimanche 16 avril. Par cette cérémonie, le Père Frédéric souhaite offrir aux différents villages l'occasion de faire mémoire des épreuves rencontrées par les habitants pendant ce siècle. Pour ainsi prendre en compte la vie des hommes dans le chemin de la croix, nous ferons mémoire des épreuves du passé que notre canton a traversées. Ce projet de la paroisse se veut ouvert à

tous. Les croix en fer forgé des quatorze stations seront, par la suite, érigées dans chaque village en mémoire de la mission 2000 qui se déroule toute cette année dans le canton.

Ce chemin de croix s'achèvera autour d'un verre de l'amitié au foyer. L'équipe de préparation de ce projet est composée de : André et Éliane Surget, Raymond Champion, Alain Champion, Annie Union.

La visite annuelle de Didier Julia mardi 24 janvier

Après avoir évoqué les problèmes des habitants et de la commune dus à la tempête, M. Julia a répondu aux questions de J.-A. Morin sur la marche à suivre pour constituer et déposer le dossier concernant le réaménagement de l'école.

Ou l'impossible protection de tout notre environnement

L'environnement a toujours été au cœur des débats pendant et après les réunions des associations locales de défense jusqu'aux plus hautes instances gouvernementales. À quel syndicat faut-il adhérer ? Quelle organisation sera la plus efficace pour assurer la protection du paysage ?

L'espace boisé jouit de plusieurs protections administratives (forêt de protection, espace naturel sensible, etc.) mais n'est pas a l'abri de désastre naturel et caprices du temps. L'État n'hésite pas à s'opposer aux développements de l'urbanisation des communes au nom de la conservation des superficies de l'espace agricole. Par contre, il fait la sourde oreille et refuse toutes les propositions d'interdiction d'exploitation du même espace pour des besoins de développement industriel. Aucune solution définitive n'a pu concrètement être approuvée par l'État.

Jean-André Morin

La grêle du 24 août 1894 : d'impressionnants dégâts

Au registre des délibérations du Conseil municipal de Villiers-sous-Grez

L'an mil huit cent quatre vingt quatorze, le vingt cinq août à six heures et demie du matin, le Conseil municipal de la commune de Villiers-sous-Grez s'est réuni officieusement à la mairie sous la présidence de M. Meurier, Maire.

Étaient présents MM. Meurier, Maire ; Dalmas, Adjoint ; Pampin Lucien, Plé Bélidor, Werger Clovis, Audebert Alexandre, Verger Alexandre, Rousseau Félix, Pampin Louis, Pelletier Noël, Cornet Rémy.

La séance ouverte, M. le Président expose que l'orage qui s'est abattu hier 24 courant sur la commune a causé de grands désastres. La récolte du vignoble qui était magnifique est entièrement perdue.

Les avoines, dont une grande partie n'était pas ramassée, ont été beaucoup endommagées.

Les arbres fruitiers qui promettaient une récolte extraordinaire sont saccagés ; il en est de même des légumes et herbages.

En présence d'un tel fléau, les soussignés vous prient d'en donner connaissance à qui de droit, sollicitent pour leur commune les secours les plus larges possibles et vous prient de leur donner immédiatement les renseignements que vous jugerez utiles de leur communiquer afin qu'ils puissent vous faire parvenir sans retard l'état des pertes de chaque habitant.

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.

Le Maire Meurier

Signé : E. Dalmas, Werger, Pampin, Plé, Pelletier, Audebert, Pampin, F Rousseau, Cornet, Verger.

Suit l'état nominatif des 173 personnes dont les récoltes ont été endommagées par la grêle du 24 août 1894.

Dans la presse locale

Dans les colonnes de *l'Abeille de Fontainebleau* du 31 août 1894 et du 7 septembre, on peut lire :

Un orage des plus violents, accompagné de grêlons d'une grosseur anormale, s'est déchaîné vendredi vers 11 heures sur la région de Fontainebleau, de Montereau à Ury.

Ces communes sont dévastées, les dégâts sont considérables. Récoltes de fruits, toitures, vitres et gibier ont été anéantis sur les territoires des cantons de Montereau, Moret, Nemours et la Chapelle-la-Reine.

Si Nemours par lui-même n'a pas été trop maltraité, il n'en est pas de même des environs. Foljuif, Villiers-sous-Grez, Bourron, Larchant, la Chapelle-la-Reine, le Vaudoué ont été dévastés par la grêle dont la grosseur atteignait à certains endroits la taille d'un œuf de pigeon.

De mémoire d'homme, on n'a jamais vu semblable désastre dans toutes les communes de ces divers cantons. Il nous est impossible d'entrer dans les détails, mais pour donner une idée de la violence de la grêle, nous dirons qu'on a ramassé des compagnies entières de perdrix tuées dans les champs.

Les récoltes étant rentrées en grande partie, ce sont les arbres fruitiers et la vigne qui ont été anéantis.

À Fontainebleau, il est tombé de la pluie en abondance, mais point de grêle.

PS : Le cyclone en janvier 1938 fit des dégâts sur le rocher Saint-Étinenne. Voir le Pume-Tambour n° 12, page 10.



Une sympathique assemblée s'est réunie le 16 janvier pour écouter les vœux de monsieur le Maire avant de déguster la galette des rois de M. Sorin.

Présence du passé : un siècle d'action communale

À l'exception de deux mises au point (une écrite, une verbale) les sept chroniques de l'action communale de 1897 à 1959 n'ont pas fait l'objet de critiques, puisqu'il s'agissait de périodes anciennes.

En revanche, il a paru au comité de rédaction du *Plume-Tambour* que traiter dès maintenant la période 1959 à 1995 risquait de remuer des souvenirs trop frais et peut-être de rouvrir des plaies non complètement cicatrisées.

Il faut donc laisser le temps au temps.

En revanche, ce premier numéro de l'an 2000 se devait de remercier publiquement tous ceux qui, en un siècle, se sont dévoués pour la commune, pour la faire vivre, la faire évoluer, la moderniser, tout en préservant son site exceptionnel de clairière dans la forêt.

Compte-tenu des deux maires qui ne sont restés, pour des raisons différentes, que quelques mois, c'est au total douze maires qui ont dirigé les équipes municipales de 1896 à nos jours, soit une moyenne de dix ans chacun.

Liste des maires de Villiers-sous-Grez au 20e siècle :

Maximilien MEURIER	1896/1904	Charles RAPINE	1934/1959
Édouard DALMAS	1904/1911	Maurice GIGOT	1959
Émile AUBRY	1911/1919	Jean-Louis GARBAN	1959/1977
Julien CHAMPION	1919	Pierre CHAMPION	1977/1983
Aimé PAMPIN	1919/1925	Raymond CHAMPION	1983/1995
Émile AUBRY	1925/1934	Jean-André MORIN	1995/...

Liste des adjoints

	1ers adjoints	2mes adjoints	3mes adjoints	4mes adjoints
Édouard DALMAS	1896/1904			
Maximilien MEURIER	1904/1911			
Eusèbe LECLERC	1911/1919			
	1919/1925			
Prudent PATRON	1925/1933 (faisant fonction de maire en 1933)			
Gaston PELLETIER	1934/1945			
Paul VERGER	1945/1953			
Maurice GIGOT	1953/1959			
Marcel FLEUREAU	1959/1971			
Édouard CERTAIN	1971/1977	1965/1971		
Jean LEPAGE	1977/1983			
Raymond CHAMPION		1977/1983		
Pierre CHAMPION	1983/1989			
Bernard BACHET			1977/1983	
Nicole WORMSER		1983/1989		
André RODDES	1989/1995		1983/1989	
Michel POULAIN		1989/1995		1983/1989
Éliane SURGET	1995/...		1989/1995	
Jean André MORIN				1989/1995
Daniel SZYMANSKI		1995/...		
Laurence LEROY			1995/1999	
Philippe BEAUDOIN			1999/...	1995/1999

Liste des conseillers municipaux

	1896	1900	1904	1908	1911	1919	1925	1929	1935
1. Maximilien MEURIER	♣	♣	♣	♣	♣				
2. Edouard DALMAS	♣	♣	♣	♣					
3. Emile LECLAIRE	♣	♣	♣						
4. Alexandre VERGER	♣	♣							
5. Lucien PAMPIN	♣	♣							
6. Noël PELLETIER	♣	♣	♣	♣					
7. Clovis WERGER	♣	♣							
8. Emile AUBRY	♣	♣			♣	♣	♣	♣	

	1896	1900	1904	1908	1911	1919	1925	1929	1935
9. Anatole PATRON	♣	♣	♣						
10. Aristide LECOMTE	♣	♣	♣						
11. Adrien CORNET	♣								
12. Adrien AMIOT	♣								
13. Alexandre AUDEBERT		♣							
14. Philibert HUTTE		♣		♣					
15. Aimé PAMPIN		♣	♣	♣		♣			
16. Aristide COURTELLEMONT			♣	♣					

Liste des conseillers municipaux (suite)

	1896	1900	1904	1908	1911	1919	1925	1929	1935
17. Ernest LEBEC			♣	♣					
18. Henri AUBRY				♣	♣	♣	♣	♣	
19. Casimir LECOMTE					♣				
20. Octave PELLETIER					♣				
21. Edmond MENIN						♣	♣	♣	
22. Uzebe LECLAIRE						♣			
23. Alphonse COLUMEAU						♣			
24. Arthur PAMPIN						♣			
25. Eugène LAURENT						♣			
26. Attila BOURDIN						♣			
27. Albert FRAIX						♣			♣
28. Louis CÉSAR						♣			

	1896	1900	1904	1908	1911	1919	1925	1929	1935
29. Alphonse COLIN						♣			
30. Julien CHAMPION						♣			
31. Camille PAMPIN						♣			
32. Désiré VIRATEL						♣			
33. Gaston PELLETIER						♣	♣	♣	
34. Prudent PATRON						♣	♣	♣	♣
35. Bertrand FLEUREAU						♣			
36. Roger NEVEU								♣	
37. Auguste LEBEC								♣	
38. Alphonse COLLUMEAU								♣	
39. Roger CHAMAUX								♣	

	1929	1935	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989
40 Albert BACHET	♣										
41 Jules BEAUVAIS	♣										
42 Paul VERGER	♣	♣	♣	♣							
43 Henri VIRATEL	♣	♣									
44 Charles RAPINE	♣	♣	♣	♣	♣						
45 Julien HUREAU	♣										
46 Léon PLÉ		♣									
47 Raymond PELLETIER		♣	♣	♣	♣						
48 Fernand CHAMPION		♣									
49. Marius LECOMTE		♣									
50. Marcel PATRON		♣	♣								
51. Paul FREGÉ		♣	♣								
52. Bertrand FLEUREAU		♣									
53. Alexandre PELLETIER		♣									
54. Jules COMBE			♣	♣							
55. Pierre FRAIX			♣	♣							
56. Marcel FLEUREAU			♣	♣	♣	♣	♣				
57. Edmond HUGUET			♣								
58. Marcel GUILLORY			♣								
59. Maurice GIGOT				♣	♣	♣					
60. Jules CHAMAULT				♣							
61. Gabriel PELLETIER				♣	♣	♣					

	1929	1935	1945	1947	1953	1959	1965	1971	1977	1983	1989
62. Fernand CHAMAUX				♣	♣	♣			♣		
63. André CHENARD				♣							
64. Georges LANERY					♣	♣					
65. Henri DEBART					♣						
66. Arsène GOUPIL					♣						
67. Camille HENRI					♣						
68. Marc PAMPIN					♣						
69. Raymond CHAMPION						♣			♣	♣	♣
70. Jean-Louis GARBAN						♣	♣	♣			
71. Jean RES						♣	♣				
72. Marius DAVID						♣					
73. Michel BACHET						♣	♣				
74. Henri AMIOT						♣	♣				
75. Edouard CERTAIN							♣	♣			
76. Bernard MASSAÏA							♣	♣			
77. Robert FLEUREAU							♣	♣			
78. Joseph PRZYBYLSKI							♣	♣			
79. Louis SOUMIER							♣	♣			
80. Charles GAUTHIER							♣	♣			
81. Daniel JEANDAINE							♣	♣			
82. R. JOURDAIN							♣	♣			
83. Paul FEUILLETIN								♣			

	1977	1983	1989	1995
84. Pierre CHAMPION	♣	♣		
85. Bernard BACHET	♣			
86. Thierry BOURASSET	♣	♣	♣	
87. Jacques COMBE	♣			
88. Jean FRITZ	♣			
89. Léon JULIEN	♣	♣		
90. Jean LEPAGE	♣			
91. Jean-Louis MOINE	♣		♣	
92. André NEVEU	♣	♣		
93. André RODDES	♣	♣	♣	
94. Nicole WORMSER	♣	♣		
95. André DAFFY		♣		
96. Françoise ESNAULT		♣		
97. Jean-Pierre FRAIX		♣	♣	
98. Bernard JEANNOTIN		♣		
99. Bernard LESCHIER		♣		
100. Arlette MAYOUD		♣		
101. Serge PICARD		♣	♣	

	1977	1983	1989	1995
102. Michel POULAIN		♣	♣	
103. Jean-André MORIN			♣	♣
104. Éliane SURGET			♣	♣
105. Christiane DELUSSU			♣	
106. Laurence LEROY			♣	♣
107. Jean MAYOUD			♣	♣
108. Robert FOUGÈRES			♣	♣
109. Philippe BEAUDOIN			♣	♣
110. Daniel SZYMANSKI			♣	♣
111. Alain CHAMPION				♣
112. Martine CLOSTRE				♣
113. Jean-Paul CLÉMENT				♣
114. Annie UNION				♣
115. André ORTS				♣
116. Didier VIRATEL				♣
117. Régine GUILLIN				♣
118. Bernard DARRÉ				♣

On peut ainsi souligner les *"recordmen de mandats"*:

1 Émile AUBRY (5 mandats, 31 ans)
2. Charles RAPINE (5 mandats, 30 ans)
3. Maximilien MEURIER (5 mandats, 27 ans)
4. Henri AUBRY (5 mandats, 26 ans)
5. Raymond CHAMPION (4 mandats, 24 ans)
6. Marcel FLEUREAU (5 mandats, 22 ans)
7. Raymond PELLETIER (4 mandats, 24 ans).
8. Edouard DALMAS (4 mandats, 15 ans)
9. Noël PELLETIER (4 mandats, 15 ans)

Il a fallu attendre 1977 pour voir la première femme entrer au conseil municipal et ce fut Nicole Wormser.

Le Conseil actuel comptait cinq femmes lors de son élection en 1995, la parité n'est pas si loin ! Jean-Paul CLÉMENT

Ça s'est passé un dimanche *(par Annie union)*

Remise de médaille et de récompenses

Lors du verre de l'amitié qui fit suite à la cérémonie commémorative du 11 novembre, monsieur le Maire a remis à M^me^ Hiest le diplôme du travail pour 20 années déjà passées chez Nina Ricci. Les lots ont ensuite été remis aux heureux lauréats du concours *façades et jardins fleuris.* Les lots, offerts par la municipalité et les professionnels voisins (Jardins de Provence, Monerie et Vilmorin) allaient du sac Bosbag au bon d'achat de 40 F. Encore bravo à tous !

M^me^ Hiest reçoit le diplôme du travail.



Dimanche 19 décembre : déjà Noël

Les quatre artistes aux multiples talents du cirque Pistil ont vite conquis le public d'enfants et… d'adultes ! Ensuite, et exceptionnellement (monsieur le Maire soignait sa grippe), Laurence Leroy et Éliane Surget ont remis les cadeaux aux enfants avec l'aide du Père Noël.

Bientôt un an pour Automne Marlin et déjà gourmande !



Réveillon de l'an 2000

Bravo et grand merci aux jeunes qui avaient royalement décoré et sonorisé le foyer pour recevoir toutes les personnes venues souhaiter la bonne année et un joyeux nouveau millénaire aux autres.

Soirée théâtre

Ram Dam company nous a régalé d'un joyeux moment de théâtre vendredi 21 janvier en interprétant *Au pays des masques.* Invitée par *Expressions Libres* pour le festival d'avril dernier, cette troupe n'avait pu alors jouer. Ils se sont rattrapés vendredi soir ! Quel étonnant spectacle qui tire son origine de la *Commedia del arte* revisitée par deux jeunes femmes bien de chez nous qui ont pris beaucoup de plaisir à écrire cette farce faite de pitreries et de moments plus dramatiques. Quant aux acteurs, le public a découvert, à la fin, qu'ils n'étaient que quatre pour jouer neuf personnages !



Exposition de peintures et de sculptures

Amalgame, association animée par Marie Perthuis-Santos, a réuni au foyer les œuvres de plusieurs peintres amateurs qui ont semblé ravis d'être accueillis pour la 5^e^ fois dans notre village. Didier Revel, invité d'honneur, comme ses collègues n'ont pas hésité à parler de leur peinture avec les visiteurs. Christian Frot, maire d'Égreville et conseiller général, est venu leur apporter son soutien.



Vie des associations

Expressions libres : du nouveau et des projets.

La nouvelle section d'aéromodélisme se porte bien. Elle démarre l'an 2000 avec une douzaine d'adhérents qui s'entraînent régulièrement sur le terrain de la Chapelle-la-Reine. Son dynamique président, François Marlin (21, rue Creuse à Villiers Tél. : 01 64 24 25 55), a déjà profité de la journée des ULMs pour présenter son activité. L'organisation d'un futur meeting n'est pas à exclure. L'adhésion pour rejoindre ces fous du ciel coûte 150 F par an.

Le festival de théâtre se porte bien et si cette année *Expressions Libres* s'est contentée d'organiser la représentation donnée par *Ram Dam Company* le 21 janvier dernier, c'est pour mieux se concentrer sur l'organisation du festival 2001.

Enfin, l'association va tâter le terrain en vue d'organiser un festival d'harmonies et de fanfares. Un petit sondage auprès des formations de la région va être fait cet hiver et si les échos sont favorables, cette manifestation pourrait commencer en 2002. À priori, elle se déroulerait en deux temps : à la fin d'une matinée de printemps ou d'été, un défilé dans le village destiné à ravir aussi bien les oreilles que les yeux et l'après-midi une succession de concerts.

Diverses activités donc car *Expressions Libres* est avant tout une structure juridique destinée à faciliter la concrétisation de projets à but culturel ou ludique. N'hésitez pas à nous contacter (01 64 24 26 33) si vous avez une bonne idée. Les difficultés administratives ne seront plus un obstacle et vous conserverez la maîtrise de votre projet.

La période s'y prêtant, *Expressions Libres* vous adresse ses meilleurs vœux et souhaite en particulier plein de réussite à tous ceux qui gèrent et animent notre village.

Yves Lechevallier

Association des boulistes de Villiers-sous-Grez

Suite à une fin de saison de très bonne qualité, nous avons remporté le titre de champion de Seine-et-Marne.

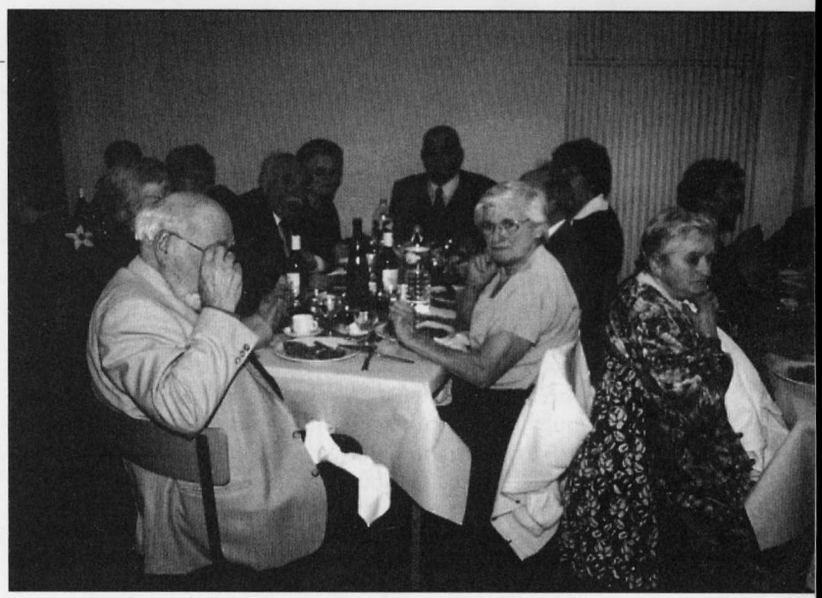
L'assemblée générale a eu lieu au mois de novembre, aucun changement n'a été apporté dans la direction.

Le moment est venu de renouveler les licences et d'inviter de nouveaux adhérents à venir pratiquer ce sport alliant loisirs et compétition.

Au programme de l'année 2000, deux concours officiels inscrits au calendrier de l'Ile-de-France auront lieu à Villiers-sous-Grez les 16 avril et 5 août prochain. Seront réunies 32 doublettes toutes divisions. Pour tout renseignement, appeler le 01 64 24 26 04. Serge Picard

Club amitié et loisirs des Aînés de Villiers-sous-Grez

Notre assemblée générale s'est tenue le 30 novembre dernier. Après un compte rendu financier et un résumé des activités de 1999 (19 sorties pédestres, deux visites de musées et deux sorties au théâtre), nous avons donné un aperçu des projets 2000. L'élection des membres du bureau a eu ensuite lieu. Il a été décidé d'accepter des "Aînés" à partir de 50 ans dans l'espoir d'accueillir de nouveaux amis.



Dimanche 5 décembre, c'était jour de fête pour les "anciens".

Nous avons conclu notre assemblée en remerciant très chaleureusement ceux qui se donnent beaucoup de mal pour nous aider.

Pour les prochaines sorties, nous continuerons en nous adaptant aux circonstances. Raymond Champion

Les Amis du patrimoine du canton de la Chapelle-la-Reine

L'association regroupe depuis 1988 tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de nos villages et à leur patrimoine, modeste ou prestigieux…

Elle organise des visites annuelles des sites ou des monuments dans le canton ou à proximité (Malesherbes en 1999, Yerre-le-Chatel cette année), des expositions tous les deux ans (les matériels agricoles anciens à Jacqueville en 1999 a connu un grand succès) et publie une revue *le Passé Présent* dans laquelle quelques érudits locaux font part du produit de leur recherche… Ainsi, dans le numéro de cette année, vous pourrez lire un article relatif à la ligne de chemin de fer de Bourron à Malesherbes qui traverse notre canton et un peu notre commune.

Pour adhérer aux *Amis du patrimoine*, contacter nos correspondants locaux : Jean-André Morin et Joël Poulain

Club des Aînés

LES SORTIES PÉDESTRES

ont lieu
le jeudi tous les 15 jours.

Rendez-vous au foyer à 14 heures

Bloc-notes (par Annie Union)

Finies les promenades en forêt

Par arrêté préfectoral, l'accès de la forêt domaniale ou privée est interdite jusqu'à nouvel ordre aux promeneurs, de nombreux arbres étant instables. Les propriétaires, les gestionnaires et les services de l'État y sont autorisés.

L'ONF ouvre un site Internet

Pour tout savoir sur le massif de Fontainebleau, taper www.onf.fr/fontainebleau. Les principales rubriques traitées concernent la présentation générale de la forêt, son historique, les milieux remarquables avec présentation des réserves biologiques, quelques éléments de la gestion forestière, les loisirs et découvertes.

Campagne de dératisation

Comme à l'accoutumée, la société Aurouze passera deux fois dans l'année pour effectuer la dératisation sur le territoire de la commune et mettre à disposition des habitants des sachets de produit. Merci de signaler dès à présent à la mairie vos besoins.

La Poste communique

Une nouvelle organisation s'est mise en place. Auparavant, le courrier était distribué en totalité les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi et en partie seulement le samedi (plis affranchis à 3 F et 2,70 F uniquement). Maintenant, le courrier est distribué totalement tous les jours, y compris le samedi. Mais à ce "plus", il y a un "moins" !

Le facteur ayant fini sa tournée complète retourne à la Chapelle vers 14 heures tous les jours. En semaine, le camion part vers le centre de tri à 17 heures mais le samedi, il part à 12 heures. Le facteur arrive donc trop tard le samedi pour que le courrier soit acheminé vers le centre de tri. Tout courrier posté le samedi à Villiers ne partira de la Chapelle que le lundi à 17 heures. Si donc, vous avez un envoi urgent à faire le samedi, il vous faut aller à la poste de la Chapelle ou d'Ury ou de Fontainebleau bien avant 12 heures.

Le nouveau guide horaire du RER ligne D

La SNCF le tient à la disposition de ses clients dans les gares de la ligne. Cet horaire est valable jusqu'au 25 novembre 2000.

Guirlandes de Noël

La nacelle qui permet aux employés communaux de descendre les décorations de Noël ayant été en réparation, les illuminations sont restées en place plus longtemps que d'habitude.

Bienvenue aux bénévoles

Les parents d'élèves des écoles de Recloses et Villiers font appel à vous pour lire des histoires aux enfants après leur repas entre 13 heures et 13 h 30 à la bibliothèque de Villiers.

Contacter Corinne André au 01 64 24 26 98
ou Sylvie Lepage au 01 64 24 25 10.

Dioxine, quel poison ?

On s'est aperçu que de la dioxine se trouvait dans les aliments, dans l'air que l'on respire, dans l'eau où l'on se baigne, dans les mouchoirs en papier etc. Même le lait maternel en contient.

Qu'est ce que la dioxine ?

Le mot "dioxine" désigne tout un groupe de produits, ce qui peut engendrer une confusion. Les dioxines sont une famille de composés chimiques comportant deux cycles de benzène joints par un ou deux atomes d'oxygène. Sur un total de deux cent dix molécules de type dioxine, dix-sept sont nocives. La plus dangereuse de toute est la TCDD qui est désignée par le terme "La dioxine". Viennent ensuite trois autres ayant une toxicité moindre. Beaucoup peuvent être considérées comme pratiquement non toxiques.

La dioxine TCDD est une molécule très stable, capable toutefois de réagir avec certains produits chimiques. Le chauffage au dessus de 750°C la détruit mais l'action de la lumière solaire est sans doute le procédé naturel qui détruit le plus de dioxine dans l'environnement, certains microbes parviennent à la digérer. La dioxine résiste à la dégradation chez les animaux, et tend à s'amasser dans le tissu adipeux

D'où vient la dioxine ?

La dioxine fait partie de l'environnement depuis les dinosaures.

La combustion est la source principale de dioxine due aux activités humaines.

Le simple fait de brûler du bois crée de la dioxine. De fait, la combustion de n'importe quel mélange de carbone, d'oxygène, d'hydrogène et de chlore entre 300° C et 600° C, peut libérer de la dioxine. Le bois comporte tous les éléments nécessaires à la formation de dioxine, même lorsqu'il ne contient que très peu de chlore. Le bois d'œuvre traité aux chlorophénols dégage bien sûr davantage de dioxine que le bois ordinaire non traité, mais ce problème devrait s'estomper petit à petit, dans la mesure où ces conservateurs du bois ne sont plus employés. La charge de la planète en dioxine a augmenté au cours de ce siècle, tant à cause de l'industrie chimique qu'en raison de la plus grande consommation de toutes sortes de combustibles..

Les sources de dioxine sont nombreuses. On peut citer parmi d'autres les incendies, l'incinération des ordures ménagères et des déchets dangereux, les poêles à bois, les cigarettes, l'industrie chimique, l'industrie du papier, de la fonte, le raffinage des métaux.

Les effets de la dioxine sur la santé

Il faut envisager deux aspects différents de cette toxicité. D'une part, quels sont les effets lors d'exposition massive accidentelle ? Mais aussi, et cela peut être différent, quels sont les effets d'une absorption régulière de doses faibles ?

Dans le cas d'exposition accidentelle à de fortes doses, il faut connaître les effets immédiats mais aussi les effets à long terme. L'accident de Bhopal en Inde, où de très grosses quantités de dioxine ainsi que d'autres produits, ont été envoyés dans l'atmosphère, a fait 10 000 morts et 200 000 malades, mais nous n'avons que peu de renseignements sur les doses absorbées par la population. Par contre, les exemples de l'accident de Seveso en 1976 en Italie, d'accidents aux États-Unis ou l'usage de défoliants pendant la guerre du Vietnam permettent déjà de tirer des conclusions significatives sur les risques encourus par les populations.

La surveillance des populations contaminées à Seveso a été organisée pendant cinq ans pour en évaluer les conséquences. Le nuage toxique de Seveso contenait, non seulement de la dioxine (en quantité bien inférieure à Bhopal), mais aussi de la soude, substance connue pour sa causticité. Les premiers effets : érythème, œdème, nécrose ont été attribués à la soude. Quelques mois plus tard sont apparus des cas de chloracné dus à la dioxine et parmi les 74 naissances survenues entre 9 mois après l'accident et la fin de l'année 1984 on trouvait 26 garçons et 48 filles. Ce déséquilibre a disparu par la suite. Aucun effet cancérigène n'a été mis en évidence pour l'instant, mais certains cancers peuvent se déclarer très longtemps après l'exposition.

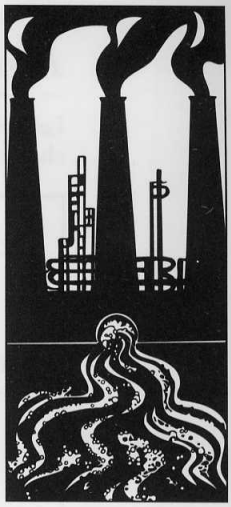
Paradoxalement cette substance, extrêmement toxique pour certains animaux, paraît l'être moins pour l'homme. Seuls les animaux de basse-cour ont été victimes de symptômes mortels, et après des tests sur des animaux de laboratoire, on a découvert que la dioxine était le plus puissant agent cancérigène existant pour ces animaux.

Prenons maintenant le cas d'exposition à dose beaucoup plus faible mais régulière.

Une étude américaine a été faite sur la santé de plus de cinq mille travailleurs masculins de douzaines d'entreprises chimiques ayant fabriqué des produits contaminés par de la dioxine. Parmi les hommes qui étaient lourdement exposés, il y a eu quelques cas supplémentaires de sarcome. Si la dioxine doit jouer un rôle, c'est certainement moins comme initiateur d'un cancer, que comme facteur de son développement ultérieur.

Un chercheur, convaincu que la dioxine est pratiquement inoffensive pour les êtres humains, en a mangé en 1985 en vue de suivre son trajet dans son propre corps. Il a déterminé qu'elle se concentrait dans le tissu adipeux, et qu'au bout de cinq ans la moitié avait disparu de l'organisme. Il n'en a bien entendu absorbé qu'une dose très faible.

Un autre chercheur a signé un article en 1991 traitant des effets des dioxines sur la santé humaine. Ses résultats sont plutôt rassurants : *"Aucune maladie humaine, en dehors de la maladie de peau (chloracné) et de certains dysfonctionnements réversibles du foie, survenue uniquement chez les personnes lourdement exposées, n'a pu être associée aux dioxines de façon probante. Néanmoins, l'extraordinaire toxicité de la dioxine pour certains animaux est une raison suffisante pour poursuivre l'étude de ces substances, d'autant plus qu'il est maintenant reconnu que la dioxine est en fait un produit existant partout dans la nature".*



La dioxine dans les aliments

La consommation de dioxine par les populations a lieu loin des sources de production de dioxine : celle-ci est transportée par les poussières. Un grand nombre d'aliments contiennent de petites quantités de dioxine. La consommation de graisses est la principale source d'ingestion de dioxine. Le lait humain en comporte, généralement davantage que le lait de vache. Nous sommes donc exposés à la dioxine dès notre naissance et en possédons tous une quantité détectable dans notre organisme. Cela dépend de notre régime alimentaire. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini une consommation de dioxine tolérée de sept cents picogrammes (millionième de millionième de gramme) en moyenne par individu et par jour. La consommation réelle est d'environ cent picogrammes. D'autres espèces absorbent bien davantage de dioxine que les êtres humains, notamment les poissons qui la concentrent dans leur corps. À Saginaw Bay, aux États-Unis, on a trouvé de grosses quantités de dioxine dans la chair des poissons comme la carpe. Les harengs et les saumons de la mer Baltique, en Europe septentrionale, contiennent également des quantités détectables de dioxine, bien qu'il n'y ait aucune source industrielle de dioxine dans la région. Avec le temps, la dioxine se répand dans l'environnement. Les animaux absorbent en effet la dioxine des plantes. En conséquence, chaque bouchée de nourriture que nous avalons en contient. La dioxine est quasiment insoluble dans l'eau, mais elle est légèrement soluble dans les matières grasses. Son taux dans les fruits, les légumes et les œufs est extrêmement faible et très bas dans le lait. Il est plus élevé dans la viande, les graisses et les huiles, et encore davantage dans le poisson et les huiles de poisson.

Il est fort possible que nous ayons acquis un certain degré de tolérance à la dioxine, à force de la côtoyer d'aussi près. Les milliers d'années de cuisine et de chauffage au feu de bois ont conduit à une résistance humaine à ce produit, de loin supérieure à celle d'autres espèces.

Conclusion

Quelle doit donc être en fin de compte notre position à l'égard de la dioxine ? Devons-nous toujours nous sentir menacés par elle ? La réponse est *oui,* nous devons rester vigilants. La réponse est *non* si nous nous référons aux taux généraux de dioxine que nous rencontrons en faisant un feu dans le jardin, en buvant un verre de lait ou en passant devant un incinérateur. Cependant, nous devons poursuivre les travaux de recherche sur la dioxine car les scientifiques n'ont pas encore pu obtenir de certitudes et par mesure de précaution restons vigilants.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en vertu du principe de précaution, a recommandé de réduire les émissions de dioxine.

M^me^ & M. ESCLANGON

Nos joies, nos peines

Les premiers mariés de l'an 2000 sont Jean-Pierre Robichon et Nathalie Thomas : ils se sont dit *oui* le 22 janvier.

M. Albert Margat, père de M^me^ Boulleray, est décédé le 8 novembre à l'âge de 85 ans.

Les *Scènes rurales* vous invitent au théâtre
Samedi 12 février à Guercheville

"Faut pas chercher Douby à 14 heures"

prix des places : 50 F
moins de 12 ans : 15 F
collégiens, lycéens, étudiants, chômeurs : 35 F

7 mars : Mardi gras

Les enfants des écoles du RPI sont attendus au foyer à partir de 17 h 30 pour danser et faire la fête.

Il est demandé aux mamans d'annoncer aux maîtresses si elles font crêpes ou gaufres.



Salle comble pour le loto des Envahiss'notes samedi 15 janvier.

Agenda

municipal

28 février	conseil municipal à 20 h 30
24 mars	conseil municipal à 20 h 30

pratique

14 février	ramassage des *monstres*
19 février	*Kangourou*,Saint-Pierre-lès-Nemours, clos Saint-Jean de 10 h 45 à 13 heures
26 février	*Kangourou*,Champ-de-Mars, Nemours de 10 h 45 à 13 h
18 mars	*Kangourou*,Saint-Pierre-lès-Nemours, clos Saint-Jean de 10 h 45 à 13 heures

des manifestations

12 février	théâtre à Guercheville	Scènes rurales
17 février	soirée collège	Amicale villaronne
7 mars	Mardi gras	Amicale villaronne

un passeport à refaire ?

consulter la brochure
Vivre à Villiers-sous-Grez
page : 12

Les jeunes et l'Amicale villaronne invitent tous les collégiens
à

la soirée collège

jeudi 17 février à 20 h 30 au foyer rural.

Lettre du « Plume-Tambour »
Lettre mensuelle d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez
mars 2000

Compte rendu du Conseil du 28 février 2000

Présents : Jean-André Morin : Maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin : Adjoints ; Alain Champion, Jean-Paul Clément, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel, Bernard Darré : conseillers municipaux.

Absente : Laurence Leroy donne pouvoir à Annie Union

Secrétaire : Éliane Surget.

Délibérations

Projet école communale

Monsieur le Maire présente les participants à la table ronde pour débattre du projet d'aménagement de l'école primaire de Villiers-sous-Grez :

- Mme Meillon, inspectrice départementale de l'enseignement primaire,
- Mme Lemaire, directrice de l'école de Villiers-sous-Grez,
- Mme Leroy, maire de Recloses,
- Mme André, présidente de l'association des parents d'élèves,
- MM. Le Boudec et Tolosa, architectes.

MM. les architectes présentent 3 projets d'aménagement incorporant une salle de motricité dans le bâtiment ancien ou dans une nouvelle construction. Mme Meillon précise les impératifs et les contraintes requis par l'Éducation nationale pour l'acceptation d'ouverture d'une classe.

L'analyse des projets permet de constater leur inadéquation aux besoins définis par l'inspectrice. Le Conseil décide d'établir un cahier des charges aussi complet que possible au cours d'une réunion de Conseil spécifique qui se tiendra le vendredi 10 mars à 20 h 30.

Plume Tambour

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de confier les travaux de mise en page à M. Magnes (2400 F ttc pour 12 pages) ; les travaux de flashage, d'impression et de façonnage aux Éditions du Paroi (3630 F ttc pour 12 pages).

Personnel communal

Considérant que le fonctionnaire intéressé a expressément accepté la modification, en hausse, de son horaire de travail, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1° – la suppression du poste d'agent d'entretien à raison de 27 heures de travail hebdomadaire à compter du 1er mars 2000 ;

2° – la création d'un poste d'agent d'entretien à raison de 31 heures de travail hebdomadaire à compter du 1er mars 2000.

Travaux

Chauffage mairie-école – Les travaux de recherche de fuite et de remise en état des canalisations ont été effectués pour un coût de 14 631,91 F ttc portés au budget *fonctionnement*, il reste à recevoir la facture de maçonnerie.

Éclairage extérieur foyer – Le Conseil accepte le devis de 2 969,28 F ttc pour la mise en place d'un projecteur halogène sur minuterie en extérieur de la cantine avec reprise du luminaire fluorescent existant.

Chemins ruraux – La commission *chemin* a établi une liste de priorité d'intervention de nettoyage des chemins ruraux. Après le dégagement des arbres tombés sur le terrain de boule lyonnaise, le personnel d'entretien portera ses efforts sur le GR 13. Ensuite les employés interviendront sur deux chemins quasiment perpendiculaires dans le massif du Golet et celui de Larchant.

Matériel – Le Conseil décide d'inscrire au budget 2000, dans la section investissement, l'achat d'une tronçonneuse de grande dimension au prix de 5 675,99 F ttc.

SIEP - Schéma Directeur de Fontainebleau

M. le Maire présente les modifications intervenues dans le rapport de présentation du schéma directeur de Fontainebleau. La mise à jour des documents et des cartes prenant en compte toutes les modifications nécessite le vote d'un budget primitif 2000 ; le syndicat vote, à la majorité, une participation de 1 F par habitant.

ZPS - Zone de protection spéciale "oiseaux"

La directive européenne 79/409 du 6 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages oblige les états membres de l'Union européenne à prendre des mesures pour maintenir les populations d'oiseaux à un niveau qui réponde aux exigences écologiques, scientifiques et culturelles compte tenu des exigences économiques et récréatives.

Les 800 000 ha désignés par la France ont été considérés comme insuffisants par la Commission européenne et la met en demeure pour manquement à l'obligation qui lui incombe de classer des ZPS suffisantes en nombre, en superficie et en qualité.

Monsieur le Préfet propose de classer en ZPS la superficie (36 600 ha) de la ZICO IF 02 "Massif de Fontainebleau et zones humides adjacentes". Elle est constituée pour une part prépondérante des massifs boisés de Fontainebleau et des Trois Pignons auxquels il a été adjoint la vallée du Loing entre Moret et Nemours, le Marais de Larchant et le Marais d'Arbonne.

Dans les ZPS, les états membres doivent prendre les mesures nécessaires pour écarter toute pollution, détérioration de l'habitat, ainsi que les perturbations touchant les oiseaux, pour autant qu'elles aient un effet significatif par rapport aux objectifs de la directive.

La directive considère la chasse comme une activité légitime (art. 7) mais qui doit être pratiquée selon certaines règles. À terme, les ZPS seront intégrées dans le réseau d'espaces protégés européens "Natura 2000".

Après avoir pris connaissance du dossier et de la cartographie le Conseil décide, à la majorité, de refuser le classement tel qu'il est proposé. Le Conseil demande que :

- le tracé prenne en compte la totalité du territoire de la commune,
- les contraintes pesant sur les exploitations et les habitants soient réduites.

Compte rendu du Conseil municipal du 10 mars 2000

Présents : Jean-André Morin : maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski, Philippe Beaudoin : adjoints ; Alain Champion, Laurence Leroy, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel, Bernard Darré : conseillers municipaux.

Absent : Jean-Paul Clément donne pouvoir à Alain Champion.

Secrétaire : Éliane Surget.

Délibérations

Projet d'école communale

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de l'inspecteur d'académie en date du 29 février 2000 :

"J'ai l'honneur de vous informer qu'après réception de vos réflexions sur les écoles de votre commune, consultation du Comité local d'éducation, l'évolution des effectifs prévus m'a conduit à prononcer, pour la rentrée scolaire 2000, pour l'école élémentaire de Villiers-sous-Grez l'ouverture conditionnelle d'une classe maternelle.

Dans l'éventualité d'une ***ouverture conditionnelle*** *ou d'une* ***fermeture révisable****, je vous rappelle que, dans le respect des équilibres budgétaires et des priorités fixées par la loi, ma décision sera reportée en juin ou au plus tard à la rentrée en fonction :*
– de la disponibilité d'un local conforme à la réglementation,
– des effectifs réellement constatés."

Le Conseil municipal reconnaît à l'unanimité que les locaux actuels ne répondent plus aux besoins des effectifs et des niveaux scolaires. En conséquence, il s'avère nécessaire de construire afin de répondre aux exigences de l'Éducation nationale.

Plusieurs solutions ont été analysées :

1° – statu quo,

2° – projet à court terme : répondre aux besoins immédiats en construisant une salle de motricité,

3° – projet à moyen terme : construire, dans le cadre du RPI et de son extension éventuelle, un ensemble éducatif comprenant toutes les surfaces nécessaires à l'évolution d'enfants de classes maternelles.

Après délibération, le Conseil :

– s'engage à mettre à la disposition de l'école maternelle, pour la rentrée scolaire 2000, un local temporaire comme salle de motricité,

– vote pour la troisième solution avec demande de contrat rural intercommunal subventionné à 80 % par le Département et la Région. Le Conseil précise que le maire de Recloses a donné un accord de principe par lettre datée du 21 décembre 1999.

– choisit à la majorité le cabinet d'architectes RHM de Montereau comme maître d'ouvrage,

– informe M^me^ Meillon, inspectrice, des décisions prises en Conseil municipal par la copie de la présente délibération.

Informations

Nettoyage de printemps

Le Conseil invite la population à participer au nettoyage de printemps des voies et chemins de la commune samedi 8 avril 2000 à 14 heures.

Projet d'agrandissement de l'école

Pourquoi ?

Lorsque le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) a été voté par le Conseil municipal en décembre 1995, l'école de Villiers accueillait 60 enfants en primaire et maternelle et celle de Recloses, 25 enfants en primaire uniquement sur un total possible de 44. Le nombre d'enfants de moins de trois ans à accueillir dans les années 95 à 98 était en diminution dans les deux villages. Les prévisions des effectifs étant à la baisse, les classes futures auraient du être à 3 ou 4 niveaux, ce qui n'est pas souhaitable pour la qualité de l'enseignement. Après des débats animés relatés dans le *Plume-Tambour* de janvier 1996, le Conseil a voté la création du RPI par 9 voix pour et 6 contre. Ce vote reflétait l'opinion des parents qui, consultés par enquête, s'étaient prononcés pour le RPI : 32 familles sur les 47 ayant répondu au questionnaire souhaitaient la création du RPI.

Les principaux arguments avancés contre le RPI étaient la fermeture d'une classe à Villiers et les trajets quotidiens des enfants vers Recloses. Les principaux arguments développés par les partisans du RPI étaient l'amélioration de l'accueil des enfants et donc de l'enseignement dans des classes à deux niveaux (au lieu des classes à trois niveaux comme c'était le cas en 1995). Le second argument avancé était la garantie de conserver une école dans nos deux villages.

Cinq années plus tard, les enseignants, les parents et les municipalités demandent l'ouverture d'un poste d'enseignant à l'inspection académique, les effectifs ayant augmenté régulièrement depuis 1998. En 1995, nous avions imaginé qu'il serait possible que les enfants de Recloses retrouvent le chemin de l'école de leur commune puisque le RPI pouvait accueillir les petits en maternelle. Et peu à peu, cela s'est fait. De plus, des familles avec de jeunes enfants sont venues s'installer dans nos deux communes ; Recloses a enregistré un nombre inhabituel de naissances en 1998 avec 18 beaux bébés. Si le nombre d'enfants scolarisés augmente régulièrement, la répartition des âges est inégale et certaines années sont plus chargées que d'autres. Les enseignants ont ainsi été amenés à faire deux classes à triple niveaux en 98/99.

Toujours en 1995, nous avions noté l'impossibilité de prévoir les effectifs des classes à plus de trois ans (les enfants n'étant pas nés), l'impossibilité de connaître à l'avance les mouvements de population. Ceci n'a pas changé d'un pouce : nous prévoyons pour la rentrée de septembre l'effectif suffisant justifiant l'ouverture d'une classe mais c'est quelques jours avant la rentrée que nous serons

Évolution des effectifs

Année scolaire	96/97	97/98	98/99	99/2000	(2000/01)
Petite section	12	10	17	10	12
Moyenne section	15	13	8	18	8
Grande section	8	16	12	11	20
CP	10	9	15	12	10
CE1	11	8	9	18	12
CE2	11	8	10	10	19
CM1	11	9	9	12	11
CM2	10	11	9	14	13
Total RPI	**88**	**84**	**89**	**105**	**105**
dont les 2 cl. de Villiers	45	48	46	51	50
dont les 2 cl. de Recloses	43	36	43	54	55

fixés. Et pourtant, il faut dès maintenant penser aux locaux pour recevoir enfants et enseignants.

Quels locaux ?

Suite à une visite d'usage en décembre 1998, M^me^ Meillon, inspectrice de l'enseignement primaire, nous informe que le dortoir et les sanitaires actuels sont insuffisamment adaptés aux élèves de la classe maternelle et qu'une salle de motricité serait la bienvenue, les préfabriqués étant vétustes.

Premier projet

M. Szymanski présente au Conseil municipal du 26 avril les 2 avant-projets établis par le cabinet d'architectes R.H.M. Le coût de cette réhabilitation est évalué à environ 2 800 000 F ttc. Plusieurs modes de financement peuvent être envisagés, le moins contraignant pour le budget communal serait la constitution d'un contrat rural intercommunal ouvrant droit à une subvention de 80 % allouée par le Département et la Région.

Le Conseil demande l'étude d'un projet plus modeste, adapté aux besoins réalistes des enfants et enseignants dans le respect des normes de sécurité et de législation.

Début juillet, Jean-André Morin fait un courrier à la mairie de Recloses pour demander l'accord du conseil municipal sur notre projet de contrat rural intercommunal. L'été passe, puis l'automne et finalement, fin décembre, la réponse positive de Recloses arrive à Villiers. Mais entre temps, le problème des locaux est devenu urgent. En effet, les prévisions d'effectifs établies en décembre permettent d'espérer l'ouverture d'un nouveau poste d'enseignant à la rentrée de septembre 2000 à condition que les locaux répondent aux attentes de l'Éducation nationale tant à Villiers qu'à Recloses. Les architectes MM. Tolosa et Le Boudec travaillant actuellement sur le projet de la nouvelle mairie de Recloses et du réaménagement de l'ancienne, M^me^ Leroy a suggéré qu'ils prennent en charge le projet d'école de Villiers.

Deuxième projet

Pour que les différentes personnes concernées par ce projet puissent se rencontrer et discuter ensemble des problèmes qui se posent, M. Morin a invité au Conseil municipal du 28 février : M^me^ Meillon, inspectrice du primaire, M^me^ Lemaire, M^me^ André, représentante des parents d'élèves, M^me^ Leroy, maire de Recloses et les architectes MM. Tolosa et Le Boudec. Une vingtaine de parents des deux communes était venue assister aux débats. Très rapidement, il est apparu que les trois avant-projets présentés par les architectes ne correspondaient pas à l'attente de M^me^ Meillon. Mais, comme l'a dit M. Tolosa en fin de réunion, ces avant-projets nous ont permis de préciser les points essentiels. Ainsi, M^me^ Meillon a clairement dit que la création d'un poste se ferait à la rentrée si les effectifs prévus étaient confirmés fin juin et si la commune de Villiers avait déposé une demande de permis de construire pour une salle de motricité avant fin août. D. Szymanski a redit que le meilleur financement pour de tels travaux était le contrat rural intercommunal et que le délai pour l'accord de ces subventions était de 12 à 18 mois. Alain Champion a proposé qu'une salle de motricité provisoire soit installée dans la salle de danse du foyer en attendant que les travaux soient achevés.

Le Conseil municipal s'est accordé le temps de la réflexion pour ce projet très important et plus complexe qu'il ne paraît dans ces lignes et s'est réuni le 10 mars.

Les décisions du Conseil du 10 mars

M. Morin nous a informé que le contrat rural intercommunal est plafonné à 5 000 000 F et confirmé que ce contrat ouvre la possibilité d'une subvention de 80 %. Les différents projets établis par les deux cabinets d'architectes tournant autour d'un montant de 2 800 000 F toutes dépenses comprises, la part de la commune serait de 20 % de la dépense totale soit environ 560 000 F. Cette dépense pourrait être couverte par un emprunt ou peut-être par la vente de biens communaux comme l'avait suggéré D. Szymanski quelques mois auparavant. Pour le moment, rien n'est décidé sur ce point précis.

Par contre, après délibération, le Conseil a pris quatre engagements (voir compte rendu de la page précédente). Ajoutons que des travaux de mise en conformité de la salle de danse sont nécessaires avant d'accueillir les enfants. et que la nouvelle construction devra utiliser au maximum les locaux existants.

Où iront les enfants à la rentrée de septembre 2000 ?

Tout dépend du nombre d'enfants inscrits dans nos écoles le 30 juin. Si les effectifs ne sont pas suffisants pour la création d'un nouveau poste d'enseignant, le regroupement restera à quatre classes dont certaines avec des triples niveaux.

Si par contre, et nous l'espérons tous, le poste est créé, les enseignantes envisagent la répartition suivante des classes :

- les enfants de maternelle seront toujours accueillis à Villiers et les exercices de motricité se feront au foyer et non plus dans le préfabriqué ;
- tous les enfants du primaire (y compris les CP) seront accueillis dans les trois salles de classe de Recloses. Une nouvelle classe sera en effet créée dans la salle actuelle du Conseil municipal, la mairie étant installée dans un autre bâtiment.

Cette répartition des classes est aujourd'hui une simple possibilité exprimée par les enseignantes, elle est donnée ici à titre indicatif, tout ce projet dépendant du nombre d'enfants inscrits à l'école au 30 juin 2000.

Annie UNION

Divers

L'inscription à l'école maternelle des enfants nés en 1997

Elle est souhaitable dès maintenant. Se présenter à la mairie muni du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un certificat médical autorisant sa scolarisation. La mairie est ouverte au public de 13 h 30 à 17 heures les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le samedi de 9 heures à 12 heures.

Adieu, cross d'hiver

Tout était prêt pour le cross de l'Amicale villaronne prévu le 19 février ! Mais la tempête et ses effets ont finalement rendu impossible cette manifestation en forêt. L'Amicale vous proposera à nouveau ce cross dès que les conditions seront réunies.

Bonjour, triathlon de printemps !

Lundi 8 mai à 11 heures 30 précises (après la cérémonie au monument aux morts) la commission municipale des sports donnera le départ du 1^er^ triathlon de Villiers-sous-Grez. Il comprendra trois épreuves : roller, course à pied et vélo.

Cette compétition est ouverte à tous et à toutes, les concurrents devant s'efforcer de former des équipes de trois : vélo, roller et

course à pied. Des inscriptions individuelles seront également prises et, dans la mesure du possible, des équipes seront alors constituées en supplément.

Tous les jeunes et les moins jeunes sont conviés à cette manifestation populaire.

La supervision de la partie *roller* est confiée à Antony Darré, celle de la course à pied à Martine Desrues et celle du vélo à Jean-Paul Clément.

Les inscriptions sont à déposer au plus tard samedi 6 mai chez Bernard Darré, 3 rue de la Place (tél. : 01 64 24 21 44).

Erratum

Raymond Champion nous a signalé une regrettable confusion des prénoms de messieurs Aubry dans le tableau listant le nom des maires de Villiers au 20e siècle (page : 6 du Plume-Tambour n° 15). Henri Aubry (et non pas Émile) fut maire de 1911 à 1919 puis de 1925 à 1934. Veuillez accepter nos excuses.

2e Printemps des poètes

Le *Théâtre du Barouf*, le *Théâtre du Grabuge*, l'ATM, les *Envahiss'notes* et l'*Amicale villaronne* vous convient au 2e Printemps des poètes dimanche 26 mars à partir de 17 heures au foyer.

Tous les jeunes de 5 à 105 ans sont invités à dire ou entendre des œuvres de *Desnos et compagnie* au cours de cet apéritif poétique. Entrée libre.

Soirée théâtre

L'Amicale villaronne et l'ATM présentent samedi 8 avril à 20 h 30 au foyer : *Regarder tomber les plumes* par le théâtre du *Pré vert* de Guercheville, direction artistique : Éric Saussey.

Regarder tomber les plumes est une comédie essentiellement visuelle fondée sur le détournement d'objets. Entre deux éclats de rire, elle nous parle de voisinage et de tolérance, d'humanité tout simplement. Entre Jacques Tati et les Deschiens, c'est un moment rare chargé de drôlerie et d'une poésie nichée au cœur de la vie. À déguster en famille sans modération. – Prix des places : 40 F, gratuit pour les moins de 12 ans.

Nettoyage de printemps : samedi 8 avril

Et si c'était la foule des grands jours pour ce 1er nettoyage du millénaire ? N'auriez-vous pas juste une heure à donner à votre village ? D'autre part, des écoles aux facultés, tous les scolaires seront en congé de printemps : dites-leur qu'ils sont attendus ! D'accord, ce n'est pas drôle de ramasser les ordures des autres mais malheureusement, il existe des personnes peu respectueuses de l'environnement qui jettent bouteilles, canettes de bière et autres emballages, pièces de voitures… dans la nature. Alors, cette année, viendrez-vous ?

Le rendez-vous est fixé à 14 heures au stade. Gants et sacs poubelle seront fournis à ce moment. Une boisson sera servie lorsque tout le monde sera revenu au stade. À très bientôt et merci d'avance.

Nettoyage de printemps

samedi 8 avril



rendez-vous
à 14 heures
au stade

2e Printemps des poètes

dimanche 26 mars à partir de 17 heures au foyer

apéritif poétique autour de

Desnos et compagnie

Entrée libre

Agenda

municipal

31 mars	Conseil municipal à 20 h 30
28 avril	Conseil municipal à 20 h 30

pratique

25 mars	*Kangourou*, Champ de Mars, Nemours de 10 h 45 à 13 heures
31 mars	Balayage des rues, *merci de ne pas laisser de véhicule en stationnement*
8 avril	Nettoyage de printemps des routes d'accès à Villiers
17 avril	Ramassage des *monstres*

manifestations

25 mars	Assemblée générale	Tennis-club de Vill.
26 mars	Printemps des poètes	voir annonce
26 mars	Conférence	Les Amis du patrim.
8 avril	Théâtre du Pré vert	ATM & Amicale

Les Amis du patrimoine

vous invitent à une conférence par Marc Verdier

Sur la route d'Yèvre-le-Chatel

dimanche 26 mars à 15 heures – Boissy-aux-Cailles

salle polyvalente, dans la cour de la mairie.



"Regarder tomber les plumes"

par le théâtre du Pré vert de Guercheville

samedi 8 avril à 20 h 30 au foyer

À déguster en famille sans modération.

Prix des places : 40 F, gratuit pour les moins de 12 ans.

Lettre du « Plume-Tambour »
Lettre mensuelle d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez
Avril 2000

Compte rendu du Conseil du 31 mars 2000

Présents – Jean-André Morin : maire ; Éliane Surget, Daniel Szymanski : adjoints ; Laurence Leroy, Alain Champion, Martine Clostre, Annie Union, André Orts, Didier Viratel, Bernard Darré : conseillers municipaux.

Absents – Philippe Beaudoin, Jean-Paul Clément donne pouvoir à Alain Champion.

Secrétaire – Éliane Surget.

Le Conseil municipal rend hommage à Philippe Champion, victime d'un accident de la route et apporte son soutien à sa famille : Raymond Champion, ancien maire et Alain Champion, conseiller municipal.

Délibérations

Comptes administratifs de l'exercice 1999

Le Conseil municipal, présidé par Éliane Surget approuve à l'unanimité les comptes administratifs 1999 présentés par M. le Maire.

Investissement	Commune	eau potable	Assainissement
Dépenses	258 965,80	0	35 090,88
Recettes	294 835,46	0	33 585,00
~~Excédent 99~~	~~35 869,66~~	~~0~~	
Déficit 99			- 1 505,88
Excédent 98		25 910,16	
Déficit 98	- 5 865,86		- 1 363,17
Report Exc. 2000	30 003,80	25 910,16	
Report Déf. 2000			- 2 869,05

Fonctionnement	Commune	eau potable	Assainissement
Dépenses	2 272 807,23	342,24	49 938,28
Recettes	2 420 676,96	197 697,94	114 150,40
Excédent 99	147 869,73	197 355,70	64 212,12
Déficit 99			
Excédent 98	523 750,61	132 942,43	
Déficit 98			- 5 088,02
Report Exc. 2000	671 620,34	330 298,13	59 124,10
Report Déf. 2000			

Affectation du résultat au budget Assainissement

Vu le résultat déficitaire de la section *Investissement* du budget *Assainissement*, le Conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation, au compte 1068, de la somme de 2 869,05 F pour équilibrer la section de ce budget.

Vote du taux des 4 taxes

Parmi les différents projets d'investissement communiqués au Conseil municipal, celui-ci décide de retenir et d'inscrire au budget primitif 2000 une partie du financement pour :
– l'amélioration de l'école maternelle ;
– le renforcement de la protection incendie.
Considérant que les fonds propres sont insuffisants et qu'il sera nécessaire de financer le remboursement d'un ou plusieurs emprunts pour la réalisation de ces projets,

considérant que les charges fiscales des ménages seront réduites en l'an 2000 par la suppression de la part régionale sur la taxe d'habitation, (66 248 F pour l'ensemble des habitants de la commune),

le Conseil vote à l'unanimité la création d'une recette extraordinaire de 65 000 F, affectée au projet de construction d'école, en modifiant le taux communal de la taxe d'habitation (6,77 %), les autres restant identiques.

Vote des budgets primitifs 2000

M. le Maire présente au Conseil l'état d'endettement des différents budgets de la commune.

État de la dette	Commune	Eau potable	Assainissement
Capital	82 545,12	44 783,91	37 481,79
Intérêts	9 503,92	12 869,88	7 996,83

Après avoir entendu et modifié les budgets primitifs présentés par M. le Maire et la commission finances, le Conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2000 dans leur forme définitive.

	Commune	Eau potable	Assainissement
~~Investissement~~	~~1 417 050~~	~~102 410~~	~~40 360~~
Fonctionnement	3 369 971	454 090	195 490

Autorisations de dépenses

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à mandater, à concurrence du montant inscrit au budget primitif les participations communales aux budgets CCAS : 25 000 F, RPI : 48 500 F, Assainissement : 36 366 F et les subventions aux associations.

Contrat aide au secrétariat

Le Conseil municipal décide la prorogation du poste d'aide au secrétariat d'une durée hebdomadaire de 9 heures pour une période d'un an à compter du 1er avril 2000. M. le Maire décide de renouveler sa confiance à madame Mylène Swierczewski.

Vote des subventions aux associations

Le Conseil détermine et vote le montant des subventions allouées à chaque association ; le budget alloue une enveloppe de subventions de 45 000 F (augmentation 4 000 F) à répartir entre les associations.

Le Conseil décide et vote à l'unanimité un montant exceptionnel de 4000 F à l'association des chasseurs de Villiers-sous-Grez en les remerciant une nouvelle fois de leur efficacité et de leur solidarité face aux dégâts causés par la tempête du 26 décembre 1999.

Désignations organismes	Montants
Amicale villaronne	9000
Association scolaire	7000
ESF	3500
Envahiss'notes	3000
Chasseur	4000

Foyer social collège	2000
Boulistes	2000
Aînés de Villiers	1500
Budo kai	2000
Scènes rurales	1250
Expression libre	2000
Amis du matrimoine	1000
Anciens du canton	1000
FNACA	500
Jeunes sapeurs pompiers	500
Tennis hockey Villiers	3000
Divers	1250

Transport hors commune

Les personnes utilisant les transports Ritt mis à leur disposition par la commune pour Nemours (6 fois par mois) font connaître leur souhait d'être conduites une fois par mois à Villiers-en-Bière.

Ce service vers Nemours fonctionne avec un contrat de garantie de recettes de 180,80 F par voyage. Les passagers, au nombre maximum de 8 personnes, paient leur place 20 F aller-retour, la commune prenant en charge la différence (au minimum 20,80 F).

Le coût du transport vers Villiers-en-Bière est estimé à 450 F par le transporteur Ritt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la création de ce service en remplacement d'une course vers Nemours et la modification de la convention avec le transporteur Ritt ; fixe le tarif du voyage à 40 F aller-retour ; accepte de financer la différence avec un minimum de 109,20 F (130 F – 20,80 F = 109,20 F).

Foyer rural – salle de gymnastique

Le Conseil municipal autorise M^me^ Michou, pour l'année 2000, à pratiquer la gymnastique le samedi matin pour le compte de l'association de Bourron Marlotte dans la salle de gymnastique du foyer rural au prix annuel de 500 F.

Location logement rue Gabriel-Bachet

Un des deux baux arrivant à son terme fin juin, le Conseil municipal après en avoir délibéré autorise M. le Maire à signer un nouveau contrat avec une augmentation du loyer mensuel ; celui-ci est fixé à 2800 F chauffage compris.

La suite de ce compte rendu sera publiée dans la *Lettre du Plume-Tambour* du mois de mai.

Chemin de Croix de l'an 2000

Dimanche 16 avril à 15 heures à Villiers-sous-Grez

Pour se souvenir, à l'ombre de la Croix de la vie des hommes de nos villages. **Avec la participation des Trompes de Franchard.**

Rendez-vous sur le parvis de l'église à 15 heures, puis 2 kilomètres de marche dans les rues. Verre de l'amitié après la cérémonie.

Pour assurer la sécurité du cortège, la circulation des voitures sera interrompue pour une durée de 30 minutes environ, successivement rue de l'Église, puis rue René-Lefèbvre et enfin rue de Nemours. ***Merci de votre compréhension.***

Triathlon à Villiers

La commission des sports vous invite à participer au 1^er^ triathlon de Villiers.
Lundi 8 mai, départ à 11 h 30.

Trois épreuves :
roller, course à pied et vélo.

S'inscrire avant le 6 mai chez Bernard Darré, 3, rue de la Place (tél. : 01 64 24 21 44).

Agenda

municipal

14 avril	conseil municipal à 20 h 30
28 avril	conseil municipal à 20 h 30
8 mai	cérémonie commémorative à 11heures
29 mai	conseil municipal à 20 h 30
26 juin	conseil municipal à 20 h 30

pratique

22 avril	*Kangourou*, Saint-Pierre-lès-Nemours, clos Saint-Jean de 10 h 45 à 13 h
29 avril	*Kangourou*, Champ de Mars, Nemours de 10 h 45 à 13 h
15 mai	ramassage des *monstres*

manifestations

15 avril	soirée jeux	Amicale villaronne
16 avril	chemin de Croix à Villiers	Paroisse du canton
16 avril	concours de boules lyonnaises	Assoc. des boulistes
16 avril	théâtre à Recloses	Scènes rurales
8 mai	triathlon	com. des sports
13 mai	théâtre à Noisy-sur-Ecole	Scènes rurales
13 / 14 mai	exposition produits du terroir	Amicale villaronne

Jeux de société

L'Amicale villaronne vous invite à sa soirée jeux de société
samedi 15 avril à partir de 20 h 30 au foyer

Théâtre

Les Scènes rurales vous invitent au théâtre :

- dimanche 16 avril à 17 heures à Recloses.

Les *Contes norvégiens*
par Abbi Patrix

- Samedi 13 mai à 20 h 30 à Noisy-sur-École.

Mic-mac au pays des mots
par le théâtre populaire de la Brie.
Spécial jeune public

prix des places : 50 F, moins de 12 ans : 15 F
et collégiens, lycéens, étudiants, chômeurs : 35 F